

Intera chorles

- Completable

21. 12. 1889

M  
68

Fait à Kigali  
Le Ministère de la Justice

BUTERA Charles  
B.P. 243  
Tél:40303  
GISENYI

010  
Kigali, le 21.2.1989  
MUGENZI Louis Marie  
Secrétaire Général

Cpte BACAR N° 2-223455-3070-58.  
=====

04 AVR. 1989

FACTURE N° BC/mm/01/89  
=====

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice, Prison de Kigali doit à Monsieur BUTERA Charles la somme de "Un Million Quatre Cent Soixante Douze Mille Francs Rwandais" (1.472.000 FRW).  
Pour avoir fourni 12.800 kgs d'huile de palme à raison de 115 FRW le kilo conformément à la lettre n° 0023/Bud.07.09/MP.637 du 05 Janvier 89 du Ministre des Finances et de l'Economie et selon le bordereau d'expédition en annexe.

Soit : 12.800 kgs x 115 FRW = 1.472.000 FRW.- ✓  
Caution :  $\frac{1.472.000 \times 5}{100}$  = 73.600 FRW.- ✓  
Net à payer : 1.472.000 FRW - 73.600 FRW = 1.398.400 FRW.- ✓

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE : UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE DOUZE MILLE FRANCS RWANDAIS.-

0-p-689 du 14-4-89

Pour réception conforme

Kigali, le 21/2/89  
*[Signature]*

Fait à Kigali, le 21.2.1989

Le Fournisseur  
BUTERA Charles.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 30 MARS 1989  
*[Signature]*

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge de ..... 19.105.04.02.17

Inscrit sous poste ... 54 ... du 28-2-89  
Kigali, le 28-2-89  
Le gestionnaire des crédits  
*[Signature]*

Pour avis  
Le Ministre de la

Louis Marie  
Secrétaire Général

BUTERA Charles  
B.P. 243  
Tél:40303  
GISENYI

Kigali, le 21.2.1989

Cpte BAGAR N° 2-223455-3070-58.  
=====

FACTURE N° BC/mm/01/89  
=====

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice, Prison de Kigali doit à Monsieur BUTERA Charles la somme de "Un Million Quatre Cent Soixante Douze Mille Francs Rwandais" (1.472.000 FRW). - Pour avoir fourni 12.800 kgs d'huile de palme à raison de 115 FRW le kilo conformément à la lettre n° 0023/Bud.07.09/NP.637 du 05 Janvier 89 du Ministre des Finances et de l'Economie et selon le bordereau d'expédition en annexe.

Soit : 12.800 kgs x 115 FRW = 1.472.000 FRW.-  
Cautions :  $\frac{1.472.000 \times 5}{100}$  = 73.600 FRW.-  
Net à payer : 1.472.000 FRW - 73.600 FRW = 1.398.400 FRW.-

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE : UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE DOUZE MILLE FRANCS RWANDAIS.-

Pour réception conforme

Kigali, le 21/2/89

Fait à Kigali, le 21.2.1989

Le Fournisseur

BUTERA Charles.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le 30 MARS 1989

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du 19.005.04.02.17

Inscrit sous poste 54 du 28-2-89

Kigali, le 28-2-89

Le gestionnaire des crédits

# BORDEREAU D'EXPEDITION

N° 1/89

Nigali le 17/02

19 89

Expéditeur : Butera Charles

Destinataire : Muniyust (Prison de Nigali)

IMPRIKAF 061 - 150

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Poids
		64 Fûts de huile de palme Douze mille Huit cent kilos	12 800 kg
Temoins:		Uwundawura Anaclet Ntagungira Alphonse Mikambago Felicien	

Enlevé par  
Camion : CB 1530  
Chauffeur : Butera Charles



Le Directeur Nigali  
BARA WENGERA  
AC 62

✓ Monsieur BUTERA Charles  
B.P. 243  
GISENYI

Objet : Fourniture d'huile de  
palme destinée à l'entre-  
tien des services publics  
durant l'année 1989.

Monsieur,

Suite à votre offre de prix du 2 décembre 1988 relative à l'objet en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes déclaré attributaire du marché ayant trait à la fourniture de 139.008 kilos d'huile de palme destiné à l'entretien des services publics durant l'année 1989 au prix total de SEIZE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE (16.410.960) francs rwandais soit aux prix unitaires indiqués ci-après rendu destination.  
Cette quantité se répartit comme suit :

I. Armée Rwandaise

Services à ravitailler	Quantités annuelles en Kgs	P.U. en Frw
- Camp Gisenyi	3.410	120
- Camp Kigali	32.413	120
- Camp, Ruhengeri	7.165	120

II. Gendarmerie Nationale

- Camp Kacyiru	21.625	120
- EGENA	5.930	120
- Groupement Ruhengeri	2.790	120
- Réserve Kacyiru	11.685	120

III. Services Pénitentiaires

- Prison Kigali	25.000	115
- Prison Ruhengeri	8.000	115
- Prison Gitarama	8.000	115
- Prison Nyanza	6.000	115
- Prison Gisenyi	7.000	115

.../...

- 1° la présente lettre de commande;
- 2° le Cahier Spécial des Charges n° 3232/Bud.07.09/MP.539 du 23 novembre 1988;
- 3° Votre offre du 2 décembre 1988;
- 4° Le Cahier Général des Charges encore en vigueur sur les marchés publics.

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie  
Vincent RUHAMANYA.

P.O. Le Secrétaire Général  
Gaëtan RWABUKUMBA.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise  
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Défense Nationale  
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Justice  
KIGALI
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise  
KIGALI
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale  
KIGALI
- Monsieur le Président du Conseil des Adjudications  
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général de l'Inspection Générale des Finances  
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du Budget  
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général des Impôts  
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du Service Pénitentiaire et des C.R.P. au Ministère de la Justice  
KIGALI
- Monsieur le Chef du Bureau "Appro-Gestion" au Ministère de la Défense Nationale  
KIGALI

